

La Penne

magazine

AOÛT/SEPT 2015 • GRATUIT

" 1336 "

ENGAGÉ

SUR L'HUMAIN



Liber-thé ! Egali-thé ! Fraterni-thé !

Le 26 mai dernier, un an jour pour jour après l'accord conclu entre les salariés de l'ex-usine Fralib et Unilever, et qui leur avait permis de donner naissance à la coopérative ouvrière **Scop-Ti**, la marque de leurs produits a été officiellement lancée : **"1336"**, comme au-tant de jours de lutte. La Penne Magazine est retourné sur le site pour rencontrer à nouveau Raymonde Sasso, la "locale" de l'équipe.



Deux ans après une première rencontre avec Raymonde Sasso ⁽¹⁾, la voici qui nous accueille à nouveau, et nous invite à passer la blouse pour une visite de l'usine. Mais l'ambiance est radicalement différente. Au silence qui vous prenait à la gorge en juin 2013, et dans lequel baignait une usine vide, répond aujourd'hui une ambiance plus légère, quoiqu'affairée. C'est qu'après l'euphorie et l'émotion, bien légitimes, l'heure n'est plus à la rigolade... Il faut inspecter toutes les machines afin que la production démarre le plus vite possible, car il faut honorer des commandes dès septembre. *"Désormais, les salariés travaillent pour eux, sans actionnaires pour s'engraisser sur leur dos, se réjouit Raymonde. Et nous avons gardé et entretenu toutes les machines, depuis le début du conflit. A l'annonce des licenciements, en 2010, Olivier Leberquier, - directeur délégué actuel, NdI - nous avait bien dit que pas un*

seul boulon ne sortirait de l'usine".

La création de Scop-Ti, coopérative ouvrière, était naturellement destinée à défendre une partie des emplois de Fralib décimés par l'ancien propriétaire Unilever. Mais elle propose une conception alternative de la production industrielle : solidaire d'abord, dans la mesure où, en l'absence de dividendes à reverser à des actionnaires qui n'ont pour la plupart, jamais mis les pieds dans l'usine, l'écart des salaires va désormais de 1 à 1,35. Chez Unilever, l'écart entre le salaire le plus bas et le plus haut était de... 210 ! Cet enjeu social est doublé par un impératif environnemental. *"Les arômes artificiels imposés par la multinationale pour parfumer thés et infusions, sont remplacés par des arômes naturels, nous confie Raymonde. Des contacts ont d'ores-et-déjà été pris avec des producteurs locaux de la région, comme du Vaucluse et des Bouches du Rhône pour conditionner leur tilleul".*

La coopérative proposera deux marques : **"1336"**, thés et infusions destinés à la grande distribution, et **"Scop-Ti"**, plus axée vers les circuits de distribution bio, dont ils attendent la certification. *"Engagé sur l'Humain, engagé sur le goût"*, telle est l'inscription qui orne désormais le mur de l'usine, telle est l'ambition de l'ensemble des salariés : des produits naturels, à un prix juste et accessible, élaborés et fabriqués par des travailleurs dont les voix pèsent équitablement, quel que soit le poste, dans chaque prise de décision.

L'entreprise coopérative va employer pour l'heure, une vingtaine de salariés, privilégiant ceux qui étaient en fin de droits au chômage. Une autre leçon de solidarité, sur laquelle conclue Raymonde : *"C'est ce qu'on peut retenir de ces 1336 jours de lutte : le conflit nous a soudés. Il y a eu des hauts et des bas, mais on a tenu car nous avons toujours été solidaires".* ■

(1) La Penne Magazine n° 33 - Juillet 2013



■ **Page 2**
Liber-thé !
Egali-thé !
Fraterni-thé !



■ **Pages 4/5/6**
Actualité



■ **Pages 7**
C'est voté



■ **Pages 8/9**
Dossier



■ **Pages 10/11**
Vie associative



■ **Page 12**
Culture



■ **Page 13**
Actualité



■ **Page 14**
Mémoire d'ici



Edito

Scop-Ti, une victoire sociale et industrielle, un enjeu universel

Le 27 mai 2014, un accord entre les salariés du site de Fralib et la multinationale Unilever, ouvrait la voie à la relance de l'activité sous la forme d'une coopérative ouvrière, "Scop Ti". C'était le terme de 1336 jours de lutte, conclus, je m'en félicite, par le lancement il y a quelques semaines, de leur nouvelle marque, emblématiquement baptisée "1336".

Je mesure la joie de tous ces salariés, leur fierté d'avoir tenu tête au géant Unilever, d'avoir redonné l'espoir à d'autres milliers de salariés dans le pays, à avoir servi d'exemple pour une autre conception de l'industrie, sociale, solidaire, respectueuse de l'environnement.

Je suis également fier d'avoir, avec l'ensemble de la majorité municipale, soutenu leur lutte légitime, depuis le début de ce conflit social, qui concerne plusieurs familles pennoises.

Je n'en demeure pas moins attristé à l'idée de ces centaines de jours d'inquiétude, d'espoirs déçus, face à un avenir qui paraissait plus qu'incertain... Des solutions étaient pourtant à portée de main de nos parlementaires : interdire aux grandes entreprises de fermer un site industriel s'il dégage des bénéfices ; nationaliser temporairement une entreprise en difficulté, le temps qu'elle trouve un repreneur viable ; permettre aux salariés d'une entreprise, de se constituer en coopérative ouvrière.

Voilà qui aurait exempté nos amis de Scop-ti, de l'angoisse et de l'épuisement de quatre années de luttes pour parvenir à créer leur coopérative...

A l'heure où la production a repris, je ne saurais trop vous recommander d'acheter désormais les produits de la coopérative : un acte militant, social et solidaire... Humain !

Pierre Mingaud,
Maire de La Penne sur Huveaune.



TRAVAUX



Les travaux de réaménagement du Boulevard de la Gare sont actuellement en cours. Étalés entre le pont de l'Huveaune et le rond-point de la Colombe, ils verront la réalisation d'un carrefour giratoire (franchissable pour les véhicules de sécurité, les poids lourds et les transports en commun), ainsi que la réfection de la chaussée, des bordures de trottoirs, et la création d'un passage piéton au niveau de la maison des Associations. L'achèvement de ces travaux est prévu pour la fin de l'été. Le Département en a la maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du transfert de cette voie, auparavant départementale, à la commune. Il en est de même pour le boulevard Jean-Jacques Rousseau, dont les travaux de réfection de chaussée débuteront dans le courant du second semestre. Des travaux ont également été réalisés sur ce même boulevard, afin d'endiguer les eaux de ruissellement de pluie sur le chemin Fernand-Cammi.

Plus récemment, l'enfouissement des lignes électriques et télécom s'est déroulé entre le chemin Raymond-Retor et l'avenue Beausoleil. ■

LOGEMENT



Le 19 juin dernier, s'est déroulée la cérémonie de pose de la première pierre de la future résidence du Bocage, en présence de Pierre Mingaud, Sylvia Barthélémy, présidente de la Communauté d'Agglomération, Gérard Gazay, maire d'Aubagne et vice-Président du Conseil départemental, Lionel Royer-Perrault, Président de Treize Habitat. Cette bâtisse, partie du patrimoine architectural communal depuis près de deux siècles, va prochainement, entamer une seconde existence, entièrement rénovée, et abritant une douzaine de logements sociaux. Ces logements sociaux, s'intégreront pleinement dans ce quartier, au milieu de commerces de proximité, près du parc Jean-Moulin, d'une école, de la médiathèque, de deux parkings.

Un lieu de vie donc, propice aux échanges entre voisins, à la mixité. Le projet a été confié à l'architecte Corrado de Giuli Morghen et ses associés, spécialisés dans la rénovation de patrimoines anciens.

La société publique locale d'aménagement Façonéo a apporté son aide et son soutien technique. Cette réalisation a pu bénéficier du soutien financier de la Communauté d'Agglomération, qui a apporté une subvention d'équilibre de 200 000 Euros à l'office public Habitat 13, du Conseil Départemental qui a apporté une aide financière de 260 000 Euros, et du Conseil Régional, qui a participé à hauteur de 52 000 Euros. La part de la Commune à cette opération s'élève à 80 000 Euros. ■

ESPACE DE L'HUVEAUNE

La présentation de la saison culturelle 2015-2016 se déroulera le mardi 22 septembre, à partir de 18h30, à l'Espace de l'Huveaune. ■





On a lu en short !

A l'initiative du ministère de la Culture et du Centre National du Livre, "*Lire en short*" est une manifestation nationale qui s'est déroulée dans toute la France, entre le 17 et le 31 juillet dernier. "*Lire en short*" repose sur trois idées fortes : la date retenue est celle du temps libre et des loisirs en famille, le livre et la lecture vont à la rencontre du public et non l'inverse, toutes les disciplines artistiques viennent enrichir la manifestation. À La Penne, les 21 et 22 juillet derniers, la Médiathèque et le Centre de Loisirs La Farandole ont travaillé de concert pour organiser deux rendez-vous, sur le parvis de la médiathèque et sur le parc Jean-Moulin : foire aux livres, ateliers de perles et de mailles, animations, jeux littéraires... Une fête de la lecture, de toutes les lectures ! ■



Elections régionales



Eu égard à la loi 2015-852 du 13 juillet 2015, visant à la réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales, les personnes s'étant inscrites sur les listes électorales depuis le 1er janvier 2015, et jusqu'au 30 septembre de cette année, pourront voter lors des élections régionales, qui se dérouleront les 6 et 13 décembre prochains. ■

Enquête publique

Au 31 décembre 2015, la société Alteo, qui produit l'alumine sur le site de Gardanne, arrêtera ses rejets de résidus solides ("boues rouges") en mer. Cette modification industrielle nécessite un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE), ainsi qu'une autorisation de concession d'occupation du domaine public maritime (DPM), à compter du 1er janvier 2016, pour le rejet en mer d'effluents liquides. Cette demande de la part de la société Alteo Gardanne fait par conséquent l'objet d'une enquête publique, qui se déroulera du 17 août au 25 septembre. Par ailleurs, le commissaire enquêteur tiendra deux permanences en Mairie de La Penne, le 3 septembre entre 9h et 12h, ainsi que le 24 septembre entre 14h et 17h. Le registre d'enquête est à la disposition du public, aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie. ■

VIE ASSOCIATIVE

Eu égard aux contraintes budgétaires actuelles, la Municipalité a dû prendre la décision de ne pas imprimer le Guide des associations et des services municipaux.

Néanmoins, et dans un contexte de dématérialisation croissante des publications, les renseignements concernant l'ensemble des associations seront disponibles sur le site officiel de la Ville, www.ville-lapennesurhuveaune.fr, à la rubrique "*vie associative*". ■



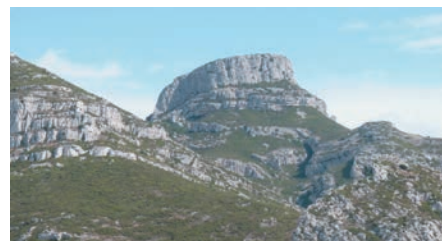
RACONTE UN SOUVENIR D'ÉTÉ

Dans le cadre d'«Aubagne 2015, Capitale Marcel Pagnol», un concours de nouvelles est organisé auprès de tous les jeunes en classe de CM2, 6^e et 5^e (ou âgés de 10 à 13 ans) résidant dans une des communes du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. Ce concours est organisé sur l'ensemble du territoire. Pour concourir : «Raconter un souvenir d'été, que celui-ci soit réel ou imaginaire». Envoyer une nouvelle dactylographiée de 2 pages maximum, numérotée (format A4, recto seul, police : Times New Roman, corps 12, marges de 2,5 cm), en 2 exemplaires, sans oublier le titre de la nouvelle qui doit être différent du thème du concours, et la déposer à la médiathèque, ou sous enveloppe dans l'une des bibliothèques partenaires. Les nouvelles doivent parvenir au plus tard le samedi 7 octobre. L'annonce des lauréats et le remise des prix aura lieu le samedi 21 novembre. ■

Sécurité routière

Le ministère de l'Intérieur, dans le cadre de ses actions de lutte contre l'insécurité routière, a mis en place plusieurs plateformes internet, dont le site www.securite-routiere.gouv.fr. Les usagers de la route peuvent également connaître le solde de points restant sur leur permis, en se rendant à l'adresse suivante : www.telepointspermis.fr. Enfin, les coordonnées des organismes disposant d'un agrément en 2015 pour effectuer les contrôles techniques, à La Penne sur Huveaune ou sur les communes avoisinantes, comme dans l'ensemble du pays, sont désormais accessibles à cette adresse : www.controletechnique-online.com. ■

CONDITIONS D'ACCÈS AUX MASSIFS FORESTIERS



Entre le 1^{er} juin et le 30 septembre, l'accès aux massifs forestiers est réglementé dans le département. Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, en partenariat avec la Préfecture, remet comme chaque année en service, le numéro d'appel 0811 20 13 13, permettant au public de connaître quotidiennement les accès aux massifs forestiers. L'application mobile «My Provence Balade» permet de s'informer à tout moment sur les conditions d'accès durant la saison estivale. Cette application, disponible en Français uniquement, est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.visitprovence.com/mobile>. ■

Jouez avec l'Eau des Collines

La Société Publique Locale organise un jeu gratuit jusqu'au 31 août prochain. Les participants peuvent gagner une des 200 carafes Eau des Collines en jeu, par tirage au sort. Ce jeu gratuit est exclusivement ouvert aux personnes majeures ou mineures, résidant dans la communauté d'agglomération du pays d'Aubagne et de l'Étoile. Les mineurs sont admis à participer à ce jeu, à condition qu'ils aient préalablement obtenu de leurs parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale l'autorisation expresse de le faire. Les participants doivent se rendre à l'adresse suivante : <http://www.eaudescollines.fr/jeu-carafe>, et inscrire leur adresse E-mail, nom et prénom sur la page web du jeu. ■

C'est voté

Syndicat Mixte d'Energie du Département

Le Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED 13) a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services d'efficacité énergétique, dont il est le coordonnateur. En séance du Conseil municipal du 27 mai dernier, celui-ci, considérant que la commune de La Penne, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes, s'est prononcé en faveur de cette adhésion de la commune. ■

Tarifs culturels

Le contexte budgétaire particulièrement difficile que subit, comme de très nombreuses collectivités, la commune de La Penne, a contraint la commission des Affaires Culturelles, à revoir sa politique tarifaire en matière d'activités culturelles. En séance du Conseil municipal du 29 juin dernier, le Conseil a délibéré en faveur d'une revalorisation des tarifs de ces activités, à compter du 1^{er} septembre. Néanmoins, a été approuvée l'instauration de quatre tarifs définis en fonction de quatre quotients familiaux. Le mode de calcul de ces quotients, ainsi que l'ensemble des tarifs des activités culturelles, sont disponibles à la Masc, ainsi que sur le site internet de la Ville. Il est à noter que deux dispositions en vigueur ont été maintenues : une réduction de 5 Euros par activité est appliquée à partir de deux activités, ou du deuxième enfant ; d'autre part, dans le cas d'une inscription "famille pennoise" (un adulte et un enfant), le tarif normal sera appliqué pour les adultes et une réduction de 5 Euros sera instaurée sur l'activité enfant (jusqu'à 20 ans ou étudiant). ■



Médiathèque

La médiathèque municipale dispose d'un logiciel qui n'est plus adapté aux missions actuelles des médiathèques : manque de fonctionnalités en termes de statistiques, ab-



sence de portail en ligne, permettant aux usagers d'accéder à leur compte, réserver des documents, s'inscrire aux activités proposées, etc... Par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'Etat aide financièrement les bibliothèques municipales et départementales dans leurs projets d'informatisation. L'investissement prévu se hisse à 19 208 Euros. Après délibération, le conseil municipal a approuvé le 29 juin dernier, la proposition de solliciter, auprès de la DRAC, une subvention à hauteur de 80% de cet investissement. ■

Finances communales et intercommunales

La loi du 28 décembre 2011 instaure un Fonds de Péréquation des Finances Intercommunales et Communales (FPIC). Ce dispositif consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes, pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Pour la commune de La Penne, ce FPIC représentait une somme à verser de 28 000 Euros. Lors de sa séance du Conseil communautaire du 22 juin dernier, la Communauté d'Agglomération a approuvé une répartition dite "dérogatoire libre", par laquelle elle a pris à sa charge la totalité de cette dépense, pour l'ensemble des communes membres : disposition adoptée par le Conseil municipal du 29 juin.

Toujours en cette séance, une délibération portait sur le rapport modificatif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLET). En 2015, la Commune a reçu de la Communauté d'Agglomération une enveloppe de 1 892 735 Euros, répartis entre l'attribution de compensation (1 565 793 Euros) et la dotation de solidarité communautaire (326 942 Euros) qui, quant à elle, ne revêt pas d'aspect obligatoire. Afin d'assurer la pérennité de cette enveloppe dans la perspective de l'intégration prochaine au sein de la Métropole, la Communauté d'Agglomération et la Commune ont approuvé le rapport de la CLET du 9 juin 2015, portant sur la révision de l'attribution de compensation, en y intégrant la dotation de solidarité communautaire. ■



Depuis plusieurs décennies, la mixité est au cœur de la politique municipale en matière de logement. Les trois programmes lancés ou actuellement en cours d'étude sur le territoire, témoignent de cette volonté constante de répondre aux attentes légitimes des Pennoises et des Pennois, qu'il s'agisse de logements sociaux, comme d'accèsion à la propriété.

Demeurer un acteur de premier plan



Sur le site de la Bastide du Bocage, seront construits 12 logements sociaux.

Entre les mois d'octobre et novembre 2009, s'est tenue une enquête publique relative à une procédure de modification de notre Plan d'Occupation des Sols. Cette enquête publique, au terme de laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, visait à modifier les règles d'urbanisme dans trois secteurs de la Commune. Parmi eux, deux secteurs étaient concernés directement par la production de logements : le site de l'ancienne bastide du Bocage, et le site dit des "Arcades", situé entre les impasses Valentin et des Fleurs.

Sur le secteur du Bocage, la phase de construction a été lancée au printemps dernier. Aménagés sur une partie du bâti encore existant et sur de la construction neuve, douze logements

locatifs sociaux seront achevés dans le courant de l'année 2016, situés près de commerces de proximité, de deux parkings, de l'école Beausoleil et de la médiathèque. Ce projet a bénéficié d'une subvention de 200 000 Euros de la Communauté d'Agglomération, de 260 000 Euros du Conseil départemental, et de 52 000 Euros de la Région. La commune a assumé quant à elle un apport de 80 000 Euros. Le projet a été conçu par l'architecte Corrado Di Giuli Morghen, spécialisé dans la rénovation de patrimoines anciens.

Le site dit des "Arcades", d'une surface de près d'un hectare et demi, constitue le dernier espace urbanisable d'importance sur le territoire communal. L'objectif résidait depuis les premières études de mixer logement social et ac-

cession à la propriété. Après la mise en place d'une "veille foncière" – la définition précise du périmètre à urbaniser – l'Etablissement Public Foncier Régional a acquis les terrains constitués d'une part des parcelles proprement destinées à l'érection des bâtiments, d'autre part de celles vouées à l'aménagement des voies d'accès. Ces terrains ont par la suite été revendus par l'E.P.F.R. à Façoneo, l'aménageur public du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Après le dépôt du permis d'aménager, l'étape suivante consistera en le dépôt du permis de construire, confié – c'est à noter – à l'architecte Rudy Ricciotti, notamment connu pour avoir conçu le MUCEM marseillais. Une garantie de marque afin de veiller à la meilleure intégration paysagère de ce programme, conjointe à

l'obligation de soumettre le projet à l'architecte des Bâtiments de France, par sa proximité avec le Pennelus, monument classé.

Le site verra la réalisation d'une centaine de logements, dont 30% de logements sociaux. Ce quota correspond à une disposition du Programme Local de l'Habitat, dans lequel les communes membres de la Communauté d'Agglomération se sont engagées, et qui impose un minimum de 30% de logements sociaux dans tout programme neuf. Il est à noter que cette disposition est supérieure aux obligations dictées par la loi "Duflo" (*), et qu'elle fut entérinée bien avant la promulgation de cette loi.

Façoneo : un outil au service du territoire

Aménageur du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, la Société Publique Locale Façoneo est qualifiée et mandatée pour mettre en œuvre les projets de renouvellement urbain et économique, par l'aménagement de quartiers et de zones d'activité, la construction de logements, ainsi que la réhabilitation de patrimoines en centres anciens.

Par délibération du 20 décembre 2013, le Conseil municipal avait accordé à la S.P.L. Façoneo un mandat pour mener les études relatives à la construction d'une cinquantaine de logements sur les terrains communaux situés à proximité de la MASC. Cette opération s'inscrit également dans la politique de création de logements sociaux (un minimum de 30%, comme l'impose le P.L.H) et de logements en accession à la propriété, ainsi que dans la volonté de développer des zones d'habitations sur des secteurs déjà desservis par des transports en commun et à proximité d'équipements publics, conformément au S.C.O.T (Schéma de Cohérence Territoriale) ar-



C'est à l'architecte Rudy Ricciotti, le concepteur du MUCEM, que le projet d'urbanisation du site des "Arcades" a été confié.

rêté le 18 décembre 2012 par le Conseil communautaire. Par délibération du 27 mai dernier, le Conseil municipal a délibéré en faveur de la vente des parcelles concernées au promoteur Mediterrania Invest, pour un montant de 150 000 Euros. Ce montant s'explique par ailleurs, par l'engagement du promoteur, à aménager totalement une nouvelle salle pour notre cinéma municipal, d'une même capacité, l'actuelle

devant être démolie pour les besoins du projet.

Après le dépôt du permis, au plus tard le 30 septembre prochain, la pose de la première pierre devrait avoir lieu d'ici un an.

De même que pour le projet des "Arcades", l'intégration paysagère de ce programme constituera également une priorité. ■



La salle Jean Renoir sera démolie pour les besoins du projet, et une nouvelle salle de cinéma verra le jour.

(*) La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU) imposait jusqu'à présent aux communes de plus de 3 500 habitants de disposer d'au moins 20% de logements sociaux. Ce quota a été porté à 25% par la loi ALUR du 24 mars 2014.



SOCIÉTÉ MYCOLOGIQUE DE PROVENCE

La passion des champignons



A l'initiative de la création de cette association en 1976, deux Pennois : Joseph Astier qui était pharmacien à Marseille et Jean-Claude Donadini, professeur de chimie en classe préparatoire aux grandes écoles. Tous deux sont auteurs de nombreuses publications dans des revues spécialisées. A leurs côtés, Claude Monier, professeure de sciences naturelles, qui fut la première présidente. Tous font partie de la société linnéenne de Provence, une association naturaliste, qui à l'époque était basée au lycée Thiers où Jean-Claude Donadini était enseignant. *"Très rapidement son intérêt pour les champignons devient une passion"*, raconte Claude Monier. Au sein de la société, une section mycologique voit le jour, et peu à peu le groupe des mycologues prend de l'ampleur. Une solide amitié les réunit, cependant un constat s'impose que Claude Monier explique en riant : *"Comme la vitesse de marche des prospecteurs de champignons et de ceux qui font de la géologie n'est pas forcément la même, il valait mieux*

avoir des calendriers séparés pour organiser des manifestations". Dès lors, ils décident de créer la Société Mycologique de Provence, une association régie par la loi 1901. Et voilà quarante ans bientôt que cela dure. L'engagement de Claude Monier qui a fait partie du bureau fondateur, est intact. Inlassable et passionnée elle aussi, elle anime cette association qui, rappelle-t-elle, *"a naturellement noué de longue date des liens privilégiés avec la commune de la Penne-sur-Huveaune"*, où au début, la salle de la Massabielle accueille les manifestations. D'autres liens sont tissés avec les communes voisines ainsi que les centres universitaires Saint-Charles et Saint-Jérôme, où plusieurs adhérents ont alors une activité. Très vite, les expositions mycologiques ont permis de toucher un large public, et la plus spectaculaire d'entre elles fut celle qui permit de présenter les champignons microscopiques, responsables de la dégradation de la momie de Ramsès, *"venue se faire soigner"* à Paris. Aujourd'hui l'association compte environ soixante-dix adhérents,

les expositions se poursuivent et sont devenues des rendez-vous incontournables pour un public qui s'intéresse à l'étude des champignons, d'un point de vue pratique - consistant à apprendre à identifier les espèces dangereuses et comestibles - et scientifique. Quant aux prospections et recherches, elles se font sur le terrain, et portent sur des espèces se développant sur tout le territoire de la Provence, principalement dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Var où résident la majorité de ses adhérents. De belles découvertes en perspectives qui reprendront leurs cours dès la rentrée prochaine, à La Penne sur Huveaune. Mais pas que ! ■

Pour en savoir plus :

<http://champinews.fr>) - Courriel :

soc.myc.prov@free.fr

Cotisation individuelle : 25 €

Cotisation pour un couple : 39 euros

Cotisation pour les étudiants de moins de 25 ans : 12€.

**Secrétaire général : M. Allain Cassier
128 Chemin des Pins 13390 Auriol**



JOYEUSE ASSOCIATION DE CABRIOLETS DU SUD

“Quand les gens sont sympas, la sortie est extra !”



Crée il y a une dizaine d'années par Yves Behar, son président et Lionel Goume, le vice-Président, “Yo” sur le forum, la Joyeuse Association de Cabriolets du Sud (JACS) tord le cou à quelques idées reçues. Ici, pas de “bling-bling”, pas de frime, encore moins de sélection. En témoigne la devise que le club porte comme un étendard : “Aux JACS, peu importe l'auto, seuls l'esprit et les gens sont importants”. Un autre leitmotiv est, chez eux, devenu une règle : “Quand les gens sont sympas... La sortie est extra !”. Yves Behar explique : “La volonté est toujours la même, orientée vers les balades, les bons moments, les belles routes”. Des pauses déjeuners ponctuent ces balades, “sans prise de tête, de discrimination de marques ou de modèles”, insiste-t-il. Bref, on l'aura compris, les valeurs humaines, l'amitié, l'entraide constituent les fondements mêmes de cette association. Intarissable comme tous les passionnés, il évoque ce club et son histoire depuis

1996 alors qu'il s'appelait la Joyeuse Association des Cibistes du Sud et dont un site internet existe toujours à la mémoire de ces bons moments lointains de communication (www.jacs.chez.com) : “Nous pratiquons la cibie et la radio-communication, et le changement d'orientation s'est fait naturellement, lorsque la téléphonie est devenue très abordable, reléguant nos appareils au rencart”. Mais déjà, avec ses amis, Yves Behar était très attiré par les cabriolets et les belles Us-Car, et chacun en possédait une. “Lorsque nous nous sommes faits refouler de certains clubs sectaires au motif que nous n'avions pas le bon modèle ou la bonne année, il y a eu un déclic” se souvient-il, ajoutant : “Nous avons voulu un club plus ouvert”. Voilà comment La Joyeuse Association de Cabriolets du Sud a vu le jour.

Avec Robert Pucciarelli, le secrétaire, ils parlent à l'unisson du bureau où siègent avec eux Lionel, Hugo, Nanou, René, Olivier, Gégé, Fred, et Philippe,

des délégations de chacun, de cette gratuité à laquelle ils tiennent tant, de ce précieux état d'esprit garant de l'amitié, de cet amour pour les voitures qui ne sont pas forcément de collection et qui – l'assurent-ils – ne génèrent pas de coûts ou de frais exorbitants, de leur forum vecteur des échanges amicaux, des contacts, et des bonnes adresses. De ce loisir qu'ils proposent et de sa bonne humeur constante. ■

Siège social :

5, les Hauts de Candolle
13821 La Penne sur Huveaune
E-mail : JACS@wanadoo.fr ou
JACSdx@hotmail.com
<http://www.jacs-cabriolets.com>

Facebook :

<https://www.facebook.com/pages/CLUB-CABRIOLET-JACS/261471128549>

Téléphone :

06 12 59 56 74 ou 06 76 69 38 50

Président : Yves BEHAR

Vice président : Lionel GOUME



Samedi 17 octobre à 20h32
Théâtre/Comédie
Didier Landucci - Gérard Dubouche dans
«**AU BOUT DU ROULEAU**»



Jeudi 29 octobre à 19h02
Jeune public/Famille
Lorène Bihorel
«**UNE HISTOIRE DANS LE SABLE**»
Prix du public - Avignon 2014



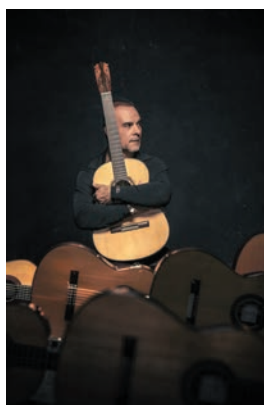
Mardi 24 novembre à 20h32
Théâtre/Danse
Andréa Bescond
«**LES CHATOUILLES**» ou la danse de la colère.
Prix d'interprétation féminine - Avignon 2014



Vendredi 4 décembre à 20h32
Théâtre
Audrey Vernon - Xavier Mathieu :
«**FUKUSHIMA - Le progrès est en marche**»



Vendredi 29 janvier à 20h32
Danse
Cie. La Locomotive : «**MULTIPLEX**»
(création)



Vendredi 4 mars à 20h32
Musique
JUAN CARMONA QUARTET
Dans le cadre du dispositif «saison 13»



Mardi 22 mars à 19h02
Jeune public/Famille
Cie. Hangar Palace :
«**PEAU D'ANE**»
Prix Arte Jeune Public - Avignon 2014
Dans le cadre du dispositif «saison 13»



Vendredi 1^{er} avril à 20h32
Chanson
«**TOUT FOUT L'CAMP**»
Isabelle Desmero et Aurélie Lombard
Dans le cadre du dispositif «saison 13»



Jeudi 21 avril à 19h02
Jeune public/Famille
Cie. Abalone : «**VENDREDI**»
Dans le cadre du dispositif «saison 13»



Samedi 30 avril à 20h32
Danse
Cie. Grenade et Quatuor Bela
«**SPECTRES**» - Création
Dans le cadre du dispositif «saison 13»



Vendredi 20 mai à 20h32
Spectacle musical
Atelier du Possible
«**LES PIETONS DE LA NUIT**»
Dans le cadre du dispositif «saison 13»



Vendredi 3 juin à 20h32
Théâtre/Musique
Blond and Blond and Blonde
«**Homaj à la chanson Française**»

Saison 2015/2016
Espace de l'Huveaune



«Philippe Jonquière,
Conseiller Municipal, membre de la Commission Culture.»

GRATUITÉ : C'EST LA FÊTE, MAIS C'EST DU SÉRIEUX !

Samedi 10 octobre prochain, à l'initiative du collectif "Gratifieria 13", et en partenariat avec la Municipalité, se tiendra durant toute la journée, un marché gratuit sur la place de l'Eglise et la place Jean-Pellegrin. Le concept, si singulier qu'il puisse paraître au premier abord, est parfaitement simple : on amène tout ce dont on n'a plus besoin ou envie – objets, vêtements, nourriture... - on peut également venir les mains vides, et repartir les mains pleines. Ni un vide-grenier, ni un marché d'échange, ni un troc : le marché est entièrement basé sur le don. Le message est on ne peut plus clair : *"Amenez ce que vous voulez, ou rien du tout. Repartez avec ce qui vous plaît"*.

Le collectif "Gratifieria 13" est né à Aubagne en janvier 2014. Il se donne pour mission de répandre sur le Pays d'Aubagne et de l'Etoile, le concept de marché gratuit – Gratifieria selon le néologisme espagnol – initié à Buenos Aires en 2010 par Ariel Bosio. Depuis, les initiatives ont essaimé à travers toute l'Amérique Latine, avant de traverser l'Atlantique jusqu'en Suisse, avant de se nicher, aujourd'hui, sous les contreforts du Garlaban et les berges de l'Huveaune.

Philippe Jonquière, conseiller municipal membre de la commission Culture, s'est particulièrement investi dans ce projet : *"En cette période de repli sur soi, il est nécessaire d'entrevoir un autre mode de société, confie l' élu. C'est le sens d'une manifestation comme Gratifieria : rappeler que la notion de partage est un élément essentiel de la vie en communauté. Il ne s'agit pas de bannir la notion de com-*

merce, de libre entreprise, mais simplement de montrer que tout n'a pas un prix. En tout cas, un prix marchand. Mais la réussite d'une telle manifestation dépasse les motivations conjointes du collectif aubagnais et de la Municipalité : ce sont les citoyens qui doivent s'en emparer. Chacun est libre de donner, prendre, animer des ateliers tout au long de cette journée, et un repas rassemblera le soir sur la place, toutes celles et ceux qui voudront y participer, en amenant, s'ils le veulent, des plats à partager".

On l'aura compris, les initiatives en faveur de la gratuité vont à l'encontre de l'idée dominante selon laquelle tout produit, tout service doivent être payants. En s'employant à changer progressivement notre rapport à la consommation, elles contribuent à créer des liens nouveaux : on échange avec des passants ou des participants, dans la convivialité.

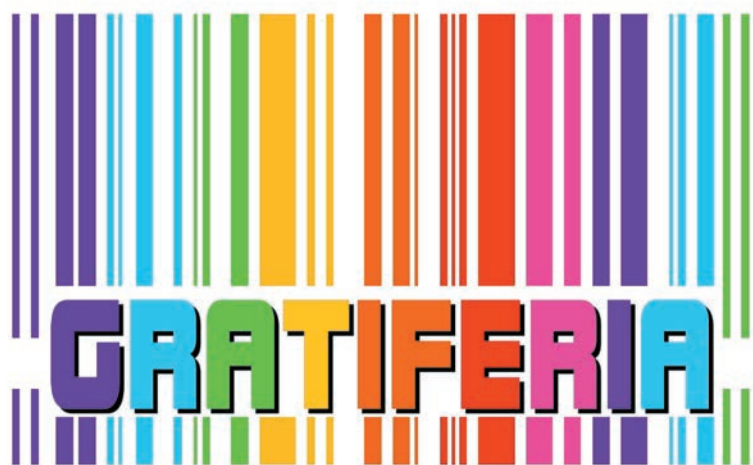
"Au cours de la journée, le stand des Incroyables Comestibles d'Aubagne sera également présent, poursuit Phi-

lippe Jonquière. Ces collectifs, présents aujourd'hui dans de nombreux pays, mènent des initiatives basées aussi sur la gratuité, mais axées autour des produits comestibles. Jardinières au pied des bâtiments, sur un toit, où on peut, on fait pousser des fruits et des légumes qu'on laisse à la disposition de tout le monde. Chacun peut se servir. Nous espérons développer cette démarche alternative sur La Penne. Dans ce sens, les membres de la commission Culture travaillent actuellement avec les agents de la Médiathèque, sur la constitution d'une grainothèque, où chacun pourra apporter des semences de fruits, de légumes ou de fleurs. Là non plus, pas d'échange matériel ou de troc. Le seul échange permis et autorisé, c'est la gratuité".

Pour plus d'infos :

<https://www.facebook.com/gratifieria13.aubagne>

Le collectif aubagnais des Incroyables Comestibles a également une page sur Facebook.





LE QUARTIER DE LA BOURGADE



De part et d'autre de la route nationale 8 (boulevard Voltaire), ce quartier forme la limite Est de notre commune. Sur le cadastre napoléonien de 1815, seules quelques maisons éparses, de rares fermes, un moulin à farine sur le béal (bief) - propriété de la famille Rampal - constituent le quartier, qui ne porte pas encore son nom actuel. Le nom de Bourgade n'apparaît qu'à partir du milieu du XIX^e siècle. Une partie du futur quartier s'appelait jadis *Braye de Can*

ou *Braie de Can* (cf. le plan de Pierre Chevallier de Soisson de 1750).

Le 27 avril 1791, sur le registre des biens nationaux, le quartier est appelé Braille de Camp, ce qui n'est que la transcription phonétique, francisée de *Braye de Can*, pratique qui était courante à l'époque.

Sa transformation en *Braye de Cau*, son nom actuel, est due à une erreur commise par les fonctionnaires impériaux au cours de l'établissement du cadastre de 1815. Ce genre d'erreur

est fréquente à l'époque, la plupart des fonctionnaires préposés à l'établissement du cadastre étant étrangers à notre région, et ayant une méconnaissance du Provençal.

Pour certains, *Braye de Can* rappelle le *Vallat dei Brayos de Cassis*, ce qui équivaut à "ruisseau". Pour d'autres, *Braye de Can* est une plante qui pousse dans les endroits humides. L'Huveaune constituant la limite Nord du quartier, il ne faut pas oublier que les prairies qui la bordaient au XIX^e siècle n'étaient que marécages.

Eu égard à sa situation géographique, comme nous l'avons vérifié pour le quartier du Mouton – cf. La Penne Magazine du mois de mai - notre village et ses quartiers ont joué un rôle important lors de l'épidémie de peste de 1720. La Bastidonne et la Bourgade étaient aux premières loges lors de la création des barrières sanitaires qui ceinturaient Marseille, barrières occupées en août par des éléments des régiments de Brie et de Flandre, remplacées en septembre par le régiment d'Artois. ■





En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, et selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, votre Magazine ouvre ses colonnes à l'expression des groupes politiques constitués au sein de l'assemblée communale.

Rassemblement solidaire pour l'avenir de La Penne sur Huveaune

Facilitation du travail du dimanche, privatisation d'aéroports, fragilisation du service public ferroviaire, entorses rendues possibles à la durée légale du travail de 35 heures... Voici quelque unes des dispositions contenues dans la loi Macron, cyniquement nommée "Projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques". En réalité, une loi qui légalise de fait le chantage des entreprises à l'emploi, afin de fragiliser encore les salariés les plus vulnérables.

Selon l'ancien ministre Benoît Hamon, la constitution de la coopérative ouvrière Scop-ti de Gémenos n'aurait pu être possible si cette loi avait été à l'époque en vigueur : cette création aurait dû s'opérer avec les moyens de l'entreprise, et non du groupe, alors qu'Unilever a débloqué des fonds afin que Scop-Ti puisse exister.

Preuve cinglante de l'orientation clairement libérale de cette loi, Pierre Gattaz, le patron du MEDEF, a déclaré il y a quelques semaines que la loi Macron "allait dans le bon sens". Il a estimé toutefois qu'elle n'allait pas assez loin.

Mais n'ayons crainte : Monsieur Macron pourra toujours nous concocter des dispositions supplémentaires...

La liste du village

L'impossible équation du logement social

L'éphémère ministre Mme DUFLLOT a plombé un peu plus les finances des villes en les taxant si elles ne passent pas, sans attendre, de 20% à 25% de logements sociaux.

Pour La Penne, chaque nouveau programme incluant 30% de logements sociaux fait monter arithmétiquement notre moyenne. Mais il nous faudrait construire presque 1500 logements dont 450 en social pour atteindre les 25% imposés. Pour passer de 2500 logements actuels à 4000 logements, **faut-il raser nos maisons pour construire des tours ?** Quelle incompétence !

En chiffres :

Actuellement (environ) : 550 sociaux sur 2500 logements = 22%

Nouveaux programmes : 30 sociaux sur 100 logements = 30 %

Résultat : 580 sociaux sur 2600 logements = 22.3% soit + 0.3 %

Loi DUFLLOT : 1000 sociaux sur 4000 logements = 25% soit 1500 logements de plus.

Nicole ROURE, Marielle DUPUY, Philippe GRUGET
et Christophe SZABO
www.listeduvillage.com

La Penne Bleu Marine

Malgré un léger effort sur des budgets et quelques actions symboliques, la majorité municipale a décidé d'augmenter les impôts locaux pour palier aux restrictions budgétaires imposées par le gouvernement

En 2016, de nouvelles restrictions encore plus drastiques nous sont promises

La municipalité a le devoir de trouver de nouvelles ressources et réduire les budgets de l'ensemble des services afin d'épargner ses administrés

Gilles MANIGLIO et Violaine TIEPPO

Ils sont arrivés

MAÏORANA Livio • 05/05/2015
SALIBA Rose • 09/05/2015
VERVEL Elsa • 11/05/2015
SORAZU Noah • 19/05/2015
MERLINO Léo • 05/06/2015
BOUABDALLAH Loan • 06/06/2015
D'ADDETTA Angélo • 12/06/2015
D'ADDETTA Fabio • 12/06/2015
MORVAN Gabryel • 19/06/2015
FERRANTE Emma • 25/06/2015
DAHMANI Sana • 27/06/2015
LEONI Margot • 28/06/2015
LOPEZ Gabriel • 15/07/2015
GONTIER Liham • 16/07/2015

Ils se sont dit oui

BAIN Christophe et VINCENT Nathalie
15/07/2015
DOMINGO Antony et RUSSO Christelle
20/06/2015
JERKUNICA Philippe et CHABARTIER
Marie-Pierre 27/06/2015
MAÏSTRE Jean-Pierre et MINGAUD Caroline
28/05/2015
MORVAN Aurélien et GALLAFRIO Sabine
25/04/2015
SZABO de EDELENYI Frédéric et ANANE Fadela
13/06/2015

Ils nous ont quittés

FÉDI née GIORDANO Jeannine • 07/04/2015
BOCCANFUSO Jules • 14/04/2015
CIMARELLI Getulio • 28/04/2015
LEVY Gabriel • 29/04/2015
PALMACCIO Anna Marie • 30/04/2015
DIETRICH née MABILLY Suzanne • 03/05/2015
RICHER née LAUFFROND Suzanne • 03/05/2015
FACENTE Luigi • 04/05/2015
COUSIN Fernande • 06/05/2015
FAURES née MUNOZ Marie • 08/05/2015
REYNAUD Jean-Pierre • 11/05/2015
TRAVIA Denis • 28/05/2015
JANDOUBI Mabrouk • 29/05/2015
EICHEBERGER Louis • 04/06/2015
PUCINO née GARONA María Del Carmen •
09/06/2015
EMERY née PASQUIER Georgette • 22/06/2015
GIUSIANO née BLET Solange • 26/06/2015
HOCKE Georges • 30/06/2015
DESORTES Alain • 06/07/2015
GUILLAUME Jean • 09/07/2015
NAPOLEONE Gérard • 20/07/2015

En vue de leur recensement militaire, les jeunes gens (filles et garçons) nés entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 1999, et âgés de 16 ans révolus, sont priés de se présenter en Mairie, jusqu'au 30 septembre 2015, munis de leur carte d'identité en cours de validité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



ESPACE *de* **L'HUVEAUNE**
SALLE DE SPECTACLE



[NUMÉROS UTILES]

Mairie
04 91 88 44 00

Crèche Halte Garderie
04 91 36 25 35

Centre de Loisirs "La Farandole"
04 91 88 67 09

Contact Jeunesse
04 91 24 82 49

Salle "La Colombe"
04 91 36 02 18

Service Culturel
04 91 24 70 42

Médiathèque Pablo-Neruda
04 91 36 21 41

Foyer Loisirs
04 91 36 06 96

La Poste
04 91 87 70 40

Commissariat d'Aubagne
04 42 18 55 55

Police Secours
17

Pompiers
18

Hôpital d'Aubagne
04 42 84 70 00

SAMU (Urgences Médicales)
15